



BAREME HONORAIRES

TRANSACTION VENTE & LOCATION

HONORAIRES DE TRANSACTIONS VENTE

Montant du Prix de vente	MANDAT SIMPLE (Honoraires TTC)	MANDAT EXCLUSIF (Honoraires TTC)
Inférieur ou égal à 50 000€	10% du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000€ TTC.	
Entre 50 001€ et 100 000€	9%	8%
Entre 100 001€ et 150 000€	7%	6%
Entre 150 001€ et 300 000€	6%	5%
Entre 300 001€ et 500 000€	5,5%	4,5%
Supérieur ou égal à 500 001€	5%	4%

Principe du non-cumul : l’application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l’engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

HONORAIRES DE LOCATION À USAGE D’HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d’entremise à la charge exclusive du Bailleur (TTC)	
10€ par m² de surface habitable.	
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail (TTC)	
Honoraires à la charge du bailleur	10€ par m² de surface habitable
Honoraires à la charge du locataire	10€ par m² de surface habitable (zone tendue).
Honoraires d’établissement d’état des lieux (TTC)	
Part bailleur	3€ par m² de surface habitable
Part locataire	3€ par m² de surface habitable
Honoraires d’entremise et de négociation dus à la signature du bail : 300€	

Tarifs applicables au 17 Février 2020

2D Immo - SARL au capital social de 50 000€ - TVA FR47 528795156 - Code APE 6831Z- R.C.S. Lyon 878 585 702 - Carte Pro n° CPI 6901 2019 000 043
610 C.C.I de Lyon Métropole - Caisse de Garantie. AIG Europe SA, 16 Place de l’Iris 92400 Paris La Défense. Chaque agence est juridiquement et
financièrement indépendante